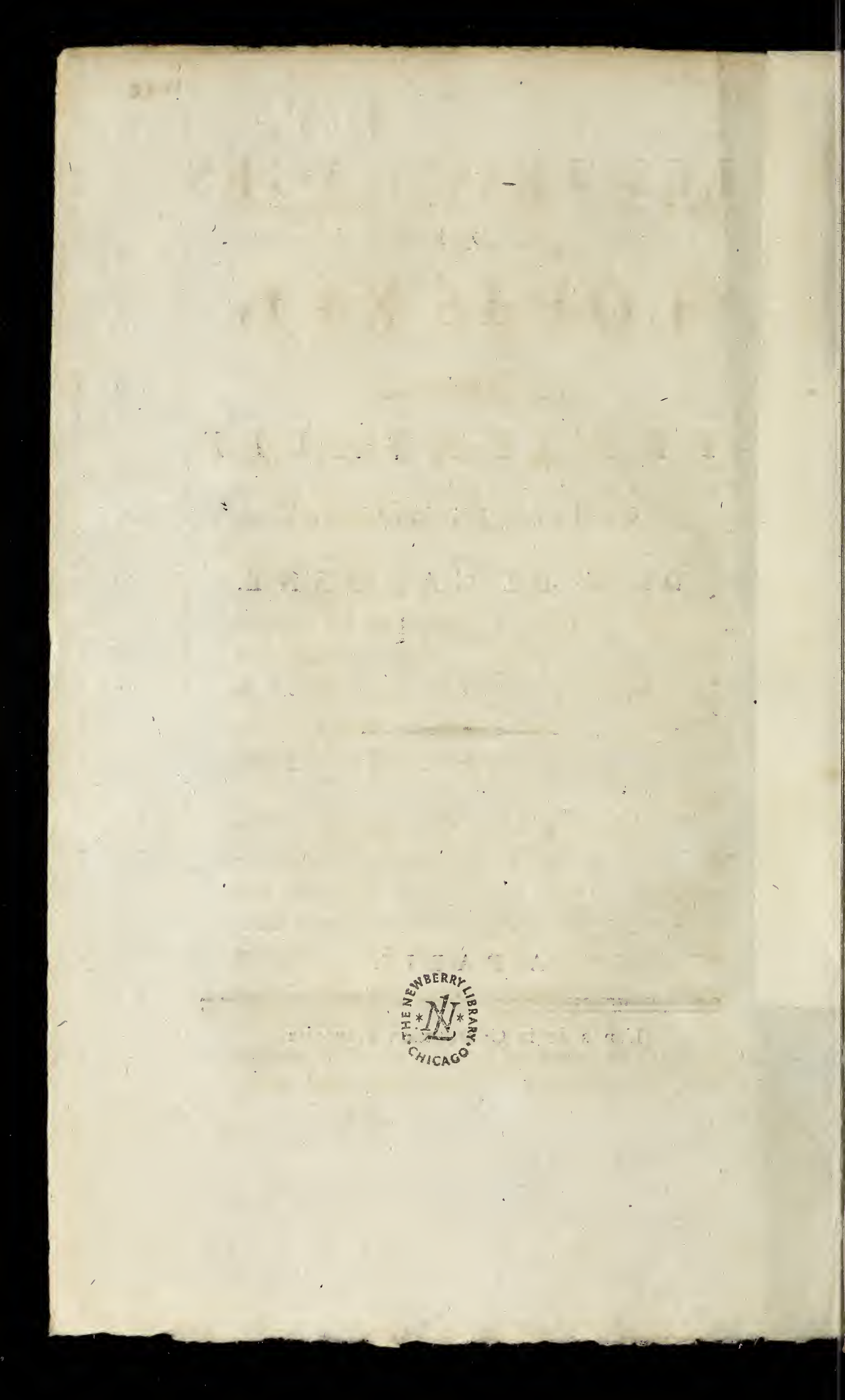
LES TROIS AGES
DE
LOUIS XVI,
OU
PRÉSERVATIF
CONTRE LE MÉMOIRE
DE M. DE CALONNE.

A PARIS.

L'an 2 de la Constitution Françoise.



LES TROIS AGES
DE
LOUIS XVI.

ESCLAVAGE, anarchie et liberté; voilà l'histoire des nations. Avili long-temps par le despotisme, livré aujourd'hui à l'anarchie, le peuple François est appelé à la liberté. La première époque a été honteuse et n'a laissé après elle que des souvenirs humilians. La seconde est affreuse, et chaque jour semble en augmenter les horreurs. La troisième nous promet le bonheur; mais que ces beaux jours sont loin encore! hélas, peut-être ne luiront-ils jamais pour moi.

La destinée de Louis XVI, attachée à celle de la nation, devoit éprouver les mêmes révolutions; il étoit réservé à son règne de rassembler les trois époques diverses d'un gouvernement arbitraire, d'un gouvernement dégradé et d'un gouvernement constitutionnel. Parcourons ces trois âges. En voyant ce que fut notre Roi, ce qu'il est et ce qu'il doit être, nous verrons qu'il fut malheureux, parce qu'il n'avoit qu'un

pouvoir usurpé ; qu'il est malheureux parce qu'il n'en a aucun ; qu'il ne sera grand et heureux, que lorsqu'armé de toute la force de la nation pour faire le bien, il sera mis par la loi dans l'impuissance de faire le mal.

PREMIER AGE.

Le premier qui fut Roi fut un soldat heureux.

TELLE est chez nous, comme ailleurs, l'origine de la monarchie. C'est par droit de conquête et non par le choix libre des peuples que la France a eu des Rois. La couronne acquise d'abord et conservée par la force, devint bientôt le patrimoine d'une famille ; et par une seconde usurpation plus injuste que la première, le sceptre, qui, du moins avoit été d'abord le prix de la valeur, devenu héréditaire, ne fut plus qu'un don aveugle du hasard.

Les principaux chefs qui avoient contribué à subjuguer la nation, en plaçant un d'eux sur le trône, reçurent de lui de grands domaines ; à leur tour, ils distribuèrent des terres à des chefs subalternes, et la France se trouva partagée entre les vainqueurs. Une partie de ses dépouilles

passa bientôt dans les mains des prêtres, et alors fut consommée cette usurpation monstrueuse sur laquelle s'éleva le colosse de la féodalité. Alors, le roi, la noblesse et le clergé furent tout, et le peuple fut compté pour rien. Asservi par ces trois puissances, il ne tarda pas à être l'instrument et la victime de leurs querelles. On sait que dans ces combats éternels, l'autorité royale, tantôt dominée par les grands vassaux, tantôt subjuguée par les évêques, s'anéantit enfin sous les maires du Palais. Elle ne pouvoit sortir de cet état d'avilissement, qu'en opposant un contre-poids à ses rivales: elle le trouva dans le peuple, qui sortant enfin de l'abjection où il étoit plongé, fit un premier pas vers la liberté; mais courbé trop long-temps sous le joug, il étoit loin encore de sentir toute sa force et toute sa dignité. Des siècles devoient s'écouler, avant qu'il osât rentrer dans ses droits. L'autorité royale ne trouva donc qu'un foible appui dans les communes, et resta toujours en butte aux entreprises des grands et des prêtres.

Enfin parut un génie puissant et hardi qui, employant tour-à-tour la séduction de la faveur et la terreur des supplices, parvint à soumettre cette noblesse turbulente qui avoit fait trembler nos Rois; mais en ôtant aux grands les moyens

d'être dangereux pour le trône, il les intéressa à maintenir une autorité qu'ils devoient partager, et il en fit ainsi les agens du despotisme et les plus grands ennemis de la liberté du peuple. Le clergé de son côté conserva son antique puissance, soit que Richelieu ne daignât pas la craindre, soit qu'il la crût utile à perpétuer l'esclavage de la nation.

Cependant à côté de ces deux aristocraties, s'élevoit lentement une troisième puissance, qui, à l'ombre des lois, marchoit par degrés à la souveraineté et devoit un jour, sous le masque de la popularité, devenir la rivale la plus redoutable de la puissance royale.

Tel étoit notre gouvernement. D'après ce tableau, on voit que Louis XVI n'étoit qu'un roi féodal, et par ce titre seul un roi malheureux. Quel droit avoit-il au trône ? Nul autre sans doute que celui qui y plaça le premier de nos rois; le droit de conquête. Le pouvoir suprême en passant dans ses mains par une succession légitime, avoit conservé nécessairement le vice de son origine, et par cela seul, il portoit en lui-même un principe de destruction. Tout peuple asservi par la force reste toujours en état de guerre avec son vainqueur. Il porte impatiemment des chaînes qu'il ne s'est

pas données, et tôt ou tard le moment arrive où la loi du plus fort triomphe à son tour.

Ce moment n'étoit pas loin, lorsque Louis XVI monta sur le trône. Son prédécesseur en redoutoit les approches, et il avoit tout fait pour l'accélérer. Il avoit dit dans un lit de justice; *nous ne tenons notre couronne que de Dieu. Le droit de faire des lois appartient à nous seul sans dépendance et sans partage.*

Le même homme qui parloit ainsi en despote, étoit sans cesse tourmenté par la crainte d'une révolution, et tous ses vœux se bornoient à n'en pas être le témoin.

C'est dans ces circonstances que son petit-fils fut appelé à régner, et jamais peut-être un souverain ne fut plus à plaindre. Héritier d'un pouvoir usurpé dans son origine, et depuis long-temps odieux par tous les excès du despotisme, il ne pouvoit en prévenir la chûte que par de grands sacrifices. Il les eût fait sans doute, si livré à lui-même, il eût pu suivre la seule impulsion de ses vertus; mais il ne règnoit pas seul en France, ou plutôt d'autres y règnoient par lui. Le gouvernement féodal existoit encore; c'est ce gouvernement monstrueux qu'il falloit détruire, et c'est lui qui, pour se conserver, pouvoit seul rendre vaines

les intentions d'un prince juste. Ainsi Louis XVI qui devoit être un jour le restaurateur de la liberté françoise, étoit destiné dans son premier âge à prolonger malgré lui l'esclavage de la nation, et à n'être lui-même, avec le titre d'un monarque absolu, que le premier esclave du gouvernement, c'est-à-dire, de ce régime féodal, qui né avec la monarchie dans des temps barbares, s'étoit incorporé avec elle, l'avoit long-temps éclipsée, et qui ne pouvant plus la dominer par la force, règnoit encore sur elle par la séduction. Ainsi sous le meilleur des Rois devoient se perpétuer encore tous les vices des derniers règnes.

La noblesse, le clergé et les parlemens divisés quelquefois entr'eux par des rivalités personnelles, mais toujours unis par l'intérêt commun de leur puissance, ne pouvoient se dissimuler que les progrès de la raison les menaçoient d'une destruction prochaine. Il falloit donc rassembler leurs forces pour conjurer l'orage ; il falloit plus que jamais s'emparer de toutes les avenues du trône, entourer d'une cour corrompue un prince ami des mœurs, égarer sa vertu par ces fausses maximes, toujours dangereuses pour un souverain, qu'il est le maître et non le chef de la nation, que c'est

lui que l'on sert et non la patrie, qu'il ne doit compte de ses actions qu'à Dieu seul dont il est l'image. Il falloit sur-tout que les aristocraties se ralliassent autour du Roi pour s'en faire un appui, lui prodiguassent des hommages serviles pour en recueillir à leur tour, et soutinssent le despotisme de la royauté pour défendre leurs propres usurpations. L'effet de cette ligue ne pouvoit être que désastreux, en mettant Louis XVI dans l'impuissance de règner par lui-même et d'après son cœur. Ce prince infortuné se trouva donc livré à la merci de ses ennemis ; et celui qui étoit né pour être le chef d'un peuple libre, fut condamné à n'être d'abord que l'agent ou le complice de quelques despotes.

Les maux que devoit produire un pareil gouvernement, ne tardèrent pas à se faire sentir. Les excès du pouvoir arbitraire furent bientôt portés à leur comble. Des murmures menaçans se firent entendre. Pour en prévenir les éclats il fallut employer des moyens violens, et comme c'étoit au nom du Roi que tous les tyrans subalternes osoient commettre leurs injustices, ce fut aussi au nom du Roi qu'ils osèrent exercer leurs vengeances. De longues déprédations avoient énervé toutes les forces de la nation : des déprédations plus scandaleuses encore achevèrent de les épui-

ser. Le royaume touchoit au moment de sa dissolution, et il n'étoit plus au pouvoir du Roi de le sauver. Placé au gouvernail, qu'il ne pouvoit plus maîtriser contre la tempête, pendant que ses ministres commandoient les manœuvres en sens contraire, il voyoit le vaisseau de l'état prêt à périr avec lui.

Dans ce péril extrême il ne lui restoit qu'une ressource, c'étoit d'appeler la nation à son secours, et c'est dans ce moment sur-tout qu'il dut sentir le malheur de n'être qu'un Roi féodal. Au lieu d'assembler la nation, il convoqua les notables, c'est-à-dire, la noblesse, le clergé et la magistrature. Dans des temps moins critiques, cette assemblée n'eût été que ridicule par son auguste nullité, elle fut odieuse par ses délibérations anti-patriotiques ; et quel autre résultat le Roi pouvoit-il attendre de trois aristocraties, dont l'existence n'étoit fondée que sur les malheurs publics ?

Est-ce des parlemens qu'il devoit espérer le salut de l'état ? Ces corps turbulens et ambitieux, qui se disoient les défenseurs du peuple et les tuteurs des rois, étoient bien plus jaloux de maintenir et d'étendre leurs usurpations, que d'aider le Roi à sauver à leurs dépens la chose publique.

Cependant la nation indignée demandoit à grands cris les états-généraux. Après bien des lenteurs de la part des ministres, il ne fut plus possible de résister à l'opinion générale qui s'annonçoit d'une manière effrayante. Le parlement de Paris lui-même, forcé par les circonstances, voulut se faire un mérite de demander les états-généraux ; mais mal adroitement il laissa tomber son masque. Craignant que cette assemblée ne fût son tombeau, il osa lui prescrire de vieilles formes, qui seules suffisoient pour la rendre inutile. Cet arrêté étoit embarrassant. Il fallut convoquer une seconde assemblée des notables : elle fut ce qu'elle devoit être, une conspiration nouvelle des aristocraties contre les droits du peuple. Le Roi n'eut plus alors qu'un parti à prendre. Il étoit temps pour son bonheur que son règne féodal finît. La double représentation du tiers fut décidée, et la nation reconnoissante apprit enfin qu'elle alloit s'assembler.

SECOND AGE.

Une grande nation qui veut être libre, l'est infailliblement. Le moment où elle brise ses fers est terrible ; et, plus elle a été courbée sous le joug, avec effort, plus elle se relève avec violence. Le passage subit du despotisme à la liberté est affreux, sur-tout lorsqu'il dépend du sort des armes : mais la France, pour être libre, n'avoit pas besoin de combattre, parce qu'elle n'avoit point un ennemi dans son Roi. Il étoit impossible, sans doute, qu'une révolution dans son gouvernement, ne produisît pas une grande secousse dans les hommes et dans les choses ; mais, par quelle fatalité faut-il que cette révolution ait produit, en même temps, tous les maux de l'anarchie ? Par quelle fatalité faut-il que notre régénération ne soit marquée que par des désordres, qui nous feroient presque regretter notre ancienne servitude ? Par quelle fatalité enfin, avant d'avoir une constitution, faut-il que nous n'ayons plus de Roi ? Un coup-d'œil rapide sur les évènemens, va nous montrer, dans le second âge de Louis XVI, les effets de

l'anarchie, et l'histoire de l'assemblée nationale nous en expliquera les causes.

Les esprits étoient trop éclairés, et les cœurs trop aigris, pour que les états-généraux ne fussent, comme autrefois, qu'une parade ridicule. On devoit prévoir que les députés du peuple y arrivant, avec le ressentiment d'une longue oppression, et la conviction de leurs droits et de leur force, ne se contenteroient point d'une vaine représentation. On devoit craindre, en même temps, que le clergé et la noblesse ne voulussent rien rabattre de leurs vieilles prétentions. Au moment où cette grande querelle alloit s'engager, si un génie pacificateur eût pu se faire entendre des deux partis, il eût dit à l'un : « Gardez-vous d'opposer aux communes une résistance inutile, vous auriez trop à risquer dans cette lutte inégale. Sacrifiez quelque chose pour ne pas tout perdre. Renoncez, sur-tout, à une délibération par ordres, que l'opinion nationale a proscrite. Cédez à la nécessité. Il eût dit à l'autre, vous êtes appelés à guérir les maux de l'état : songez qu'il est trop affoibli pour supporter des remèdes violens. Ainsi que la maladie, la convalescence a ses degrés. Vous avez, surtout, à combattre contre la vanité et l'avarice. Gardez-vous d'irriter ces deux passions ; elles

sont implacables. Vous voulez être libres : commencez par être justes, et que les plus forts soient les plus généreux „.

Au lieu de ces paroles de paix, on n'entendit, par-tout, que des cris de guerre, et les états-généraux s'ouvrirent comme un champ clos, où deux partis acharnés dans un combat à mort, alloient mettre, au hasard, les destinées de la France.

Le clergé et la noblesse, vaincus dans un premier combat, appelèrent à leur secours l'autorité royale, comme si leur cause eût été commune, et croyant se soutenir par elle, ils l'entraînèrent dans leur chûte.. A un acte du pouvoir arbitraire, qui n'avoit servi qu'à donner plus d'énergie aux communes déja constituées en assemblée nationale, succédèrent des mesures plus menaçantes encore. La présence d'une armée annonça des projets sinistres, et ce dernier délire du despotisme fut le signal de la liberté.

En associant à leur querelle la puissance royale, le clergé et la noblesse lui avoient porté un coup mortel. C'est dans ce moment où les communes étoient triomphantes, où la France entière venoit de s'armer pour les défendre, que, n'ayant plus d'ennemis à craindre, il étoit digne d'elles de se rallier autour du trône, et en lui

rendant un pouvoir dont des conseils perfides ne pourroient plus abuser, de lui conserver dans l'esprit des peuples, un respect qu'il n'avoit pas mérité de perdre.

Cette conduite noble et sage ne fut point suivie. Des esprits factieux, dont l'ascendant funeste dominoit déja l'assemblée nationale, égarèrent son patriotisme ; ce qui n'aguères lui eût paru une témérité coupable, elle ne craignit pas de le regarder comme un essai légitime de ses forces, et comme un jeu de sa puissance. Mais si les anciens législateurs n'avoient point trouvé d'obstacles pour établir leurs lois, parce qu'elles étoient desirées par tous, les législateurs de la France, au contraire, déterminés à tout détruire, devoient craindre que tous les intérêts et toutes les passions ne se soulevassent à-la-fois. Le danger d'avoir tant d'ennemis à combattre, n'échappa point à ces hommes adroits, qui, à la tête de la majorité, dirigeoient tous ses mouvemens. Que firent-ils alors ? Osons le dire. Ils adoptèrent cette maxime machiavélique, *divide ut regnes*. Pour assurer le succès de leurs opérations violentes, ils crurent nécessaire de les préparer par la terreur. Delà toutes les manœuvres employées, en même temps, pour tromper et soulever le peuple. Delà les insurrections com-

binées contre les nobles, et l'incendie de leurs châteaux : delà enfin cette licence effrénée, et ce débordement d'attentats qui désolèrent nos provinces. Ces excès atroces furent dénoncés à l'assemblée nationale ; mais on avoit besoin du peuple : ils restèrent impunis.

Cependant, il existoit encore, dans les mains du Roi, quelques foibles restes de la force publique. Il pouvoit encore étouffer, dans leur naissance, ces premiers germes de la révolte ; mais on craignit alors, ou l'on feignit de craindre qu'un gouvernement actif n'abusât de ses moyens pour lui-même ; et, sous prétexte de réprimer la licence, n'attentât à la liberté ; il fallut donc le rendre suspect et odieux pour le rendre nul.

Le caractère connu de Louis XVI, le respect de la nation pour ses vertus, rendoit impossible ce projet affreux. Il fallut donc calomnier l'un, et tromper l'autre. Il fallut supposer des conspirations autour du trône, semer l'alarme d'un bout du royaume à l'autre, et faire, de l'autorité royale, un épouvantail pour tous les citoyens. Ainsi fut rompue, avec violence, cette chaîne antique et sacrée, qui lioit les François à leur Roi ; ainsi fut préparée cette journée à jamais exécrable du six octobre.

Ils durent frémir de leur succès ceux qui, sans

doute,

doute, sans le vouloir, avoient conduit la populace à cet excès de frénésie; mais ils durent redouter, en même temps, que tant de forfaits ne trouvassent des vengeurs. Il fallut donc encore se débarrasser de cette crainte importune, et bientôt la défection de l'armée fut générale. La fidélité au Roi ne fut plus la vertu du soldat François. En lui imposant un nouveau serment, on lui fit croire qu'il étoit libre du premier. En le soulevant contre ses chefs, on le détacha de tous ses devoirs. L'armée françoise, enfin, perdit tellement tout esprit de subordination qu'elle devint redoutable, même à ses corrupteurs.

Pour mettre le comble à la dégradation du trône, il ne manquoit plus que de le livrer aux insultes des libellistes. Avec quelle audace ces vils folliculaires osèrent parler du Roi! Avec quelle profusion scandaleuse ils inondèrent la France de leurs pamphlets incendiaires! Fiers de leur impunité, ces hommes atroces, devinrent les apôtres avoués de la révolution; et ce fut par ces canaux infects que circulèrent les poisons qui corrompirent l'opinion publique.

Envain, un Roi magnanime autant que malheureux, voulut ramener à lui des sujets égarés, en se déclarant lui-même, dans l'assemblée na-

tionale, le chef de la révolution. Plus il fit de sacrifices, plus on redoubla d'efforts pour l'affliger; et, en perdant toute autorité, il ne vit plus, autour de lui, que l'anarchie.

Anarchie dans le peuple : les droits de l'homme lui ont fait oublier les devoirs du citoyen. De fausses lumières en éclairant son esprit, ont égaré son cœur. Il a pris pour la liberté une indépendance licencieuse. Pouvant tout faire impunément, il s'est cru tout permis, et se croyant patriote, il n'a été qu'indocile et cruel.

Anarchie dans les corps administratifs. Dépositaires d'un immense pouvoir, ils n'ont pas tardé, dans l'enivrement d'une jouissance nouvelle, à étendre leurs prétentions au-delà des limites de la loi. C'étoit peu de régner en souverains dans leur enceinte ; l'ambition d'envahir, a fait naître entre eux des germes de rivalité et de discorde. C'étoit peu d'avoir une garde nationale à leurs ordres ; ils ont voulu commander aux troupes, qu'ils avoient seulement le droit de requérir, et la discipline militaire a été soumise aux délibérations municipales. Interprétant à leur gré les décrets, osant même les enfreindre, ils ont fatigué par leur insubordination l'assemblée nationale, qui

craignant également d'être indulgente ou sévère, s'est plus d'une fois repentie de son ouvrage.

Anarchie dans le pouvoir exécutif. Des ministres que la nation elle-même sembloit avoir choisis, éprouvèrent bientôt que sous le règne des factions, on doit peu compter sur l'opinion publique. Celui qui avoit le plus mérité du peuple, et que ce peuple ingrat pleurera peut-être un jour avec des larmes de sang, dut par son exemple les faire trembler pour eux. Foibles agens d'une autorité avilie, et chefs timides d'une administration désorganisée dans toutes ses parties, que pouvoient faire des hommes placés sans cesse entre un devoir qu'ils ne pouvoient remplir, et la crainte du blâme qui les attendoit? Accusés tour-à-tour d'une inaction coupable et d'une activité suspecte : Dénoncés par un parti comme traîtres à leur Roi, et dénoncés par l'autre comme traîtres à la nation.

Anarchie dans l'assemblée nationale. Le choc des opinions, produit la lumière ; mais du choc, des passions, il ne sort que des orages. Si jamais des hommes rassemblés dans un même lieu, ne furent agités par des passions plus violentes, jamais aussi ce foyer de discorde ne produisit des éclats plus désastreux. D'un côté une sévérité impitoyable voulant tout détruire;

de l'autre, une opiniâtreté inflexible voulant tout conserver. D'un côté des décrets, de l'autre des protestations. Dans la même tribune, les déclamations d'un démagogue succédant aux déclamations d'un aristocrate, et la même salle retentissant à-la-fois d'applaudissemens et de huées. Au dehors, des représentans de la nation abandonnant la chose publique, pour venger les armes à la main, des querelles de parti, et d'autres quittant le caractère auguste de législateurs pour prendre les livrées honteuses de libellistes et distribuer sans pudeur les éloges et les outrages.

Tel est le tableau fidèle de nos dissensions et de nos malheurs. Comme le règne du despotisme est passé, il est temps que le règne de l'anarchie finisse, et que commence enfin pour le salut de la France, le règne heureux de la liberté, sous un Roi constitutionnel.

TROISIEME AGE.

L'assemblée nationale, ayant dans ses mains tous les pouvoirs du souverain, peut seule nous faire sortir du chaos affreux, dans lequel l'anar-

chie nous a plongés. Pour y parvenir, je ne dirai point, comme M. de Calonne, *qu'il est impossible de laisser subsister ce qu'on a fait..... que les décrets qui sont en contradiction directe avec le vœu général des cahiers, sur des objets fondamentaux et constitutionnels, sont frappés d'une nullité radicale*; (Etat présent et futur de la France, pag. 119.) parce que ce vœu prétendu général des cahiers a été annullé lui-même par l'expression fortement prononcée de l'opinion nationale, lorsqu'elle a été plus éclairée. Je ne dirai point comme M. de Calonne, *qu'il n'y a force humaine qui puisse réaliser, consolider, et rendre praticable ce qui est nul dans son principe* (pag. 393.); parce qu'en supposant même cette nullité, la nation a certainement le pouvoir de rendre valides et exécutables, les lois qu'elle ratifie, étant mieux instruite.

Je ne dirai point, comme M. de Calonne, *que ce chaos informe qu'on décore vainement du nom de* conſtitution, *ne sauroit se soutenir, ni par le droit ni par le fait*; *qu'il importe, qu'il est même urgent de démolir ce ruineux édifice* (pag. 394); parce qu'il eſt très-possible que la nation se trouve bien dans ce nouvel édifice, que M. de Calonne est si pressé de détruire, et qu'avant de

le démolir, il est prudent d'attendre qu'elle y consente.

Je ne dirai point, comme lui, que, pour obtenir ce consentement, *il faut que la nation soit représentée, comme elle l'a été, lorsqu'elle a donné ses pouvoirs à ses délégués* (pag. 120); parce qu'il y a absurdité et mauvaise foi à demander ce qu'on sait bien être impossible : parce que, si une grande nation est véritablement représentée, c'est sans doute dans nos assemblées primaires ; parce que c'est là infailliblement que doit se trouver la volonté générale.

Si je voulois cacher des desseins sinistres, sous un masque hypocrite, je dirois comme M. de Calonne ; *ce n'est ni pour le Roi, ni au nom du Roi ; c'est pour le peuple et au nom du peuple, que je réclame..... Je voudrois qu'on éclairât le peuple, avant d'en venir à d'autres mesures..... Si ses yeux ne se désilloient point*, s'il s'obstinoit à vouloir être gouverné pas la nouvelle constitution ; je n'en conclurois pas qu'il faut respecter son vœu ; mais par une inconséquence atroce, mettant à découvert mes intentions perfides, je donnerois le signal de la guerre civile, je mettrois le frère du roi à la tête des conspirateurs ; je souleverois contre la France tous les souverains de l'Europe......

Laissons à un ministre proscrit ces ressources du désespoir et de la rage. Ce n'est point par un manifeste incendiaire que des corporations anéanties, parviendront à reprendre leur place dans le corps social, qui les a rejettées de son sein. S'il y a aujourd'hui *une ligue du devoir* à former, pour sauver la patrie ; c'est dans l'assemblée nationale elle-même. C'est là seulement, et non entre des sujets rebelles, qu'elle peut avoir un *caractère auguste et sacré.* Le but de cette ligue, doit être de faire cesser l'anarchie, par la seule autorité qui convient à des François ; celle d'un Roi, mais en même temps, par la seule qui convient à un peuple libre, celle d'un Roi constitutionnel.

Avant de s'occuper de ce grand objet, qui peut seul donner la vie au corps politique, nos législateurs devroient sentir qu'il est temps enfin, que le saint amour de la patrie, étouffe parmi eux les rivalités et les haines. Alors, peut-être rendus à eux-mêmes, seroient-ils saisis d'une frayeur religieuse, en voyant le point d'où ils sont partis, et celui où ils sont arrivés. Peut-être alors, voudroient-ils revoir dans le calme des passions, les lois qu'ils ont faites parmi les orages. S'il étoit vrai, comme l'a pensé Rousseau, *qu'il fallût des dieux, pour donner des lois aux hommes* (Contract Social.), combien nos

législateurs devroient se défier de leur ouvrage, eux que les convulsions continuelles de l'esprit de parti, ont dû emporter souvent hors des mesures de la sagesse humaine. S'il étoit vrai, *que la plupart des peuples, ainsi que les hommes, ne sont dociles que dans leur jeunesse, et deviennent incorrigibles en vieillissant*, ce seroit donc envain que nos réformateurs auroient voulu faire un peuple nouveau, d'une nation vieille et corrompue. S'il étoit vrai *qu'un peuple peut devenir libre, tant qu'il n'est que barbare, mais qu'il ne le peut plus, quand le ressort civil est usé : qu'alors les troubles peuvent le détruire, sans que les révolutions puissent le rétablir, et que sitôt que ses fers sont brisés, il tombe épars, et n'existe plus* ; ce seroit donc pour notre malheur, que nous aurions osé prétendre à une liberté, dont nous n'étions plus dignes ; et tant d'efforts pour régénérer un corps usé, n'auroient donc servi qu'à hâter sa dissolution.

Ces maximes du philosophe Génevois, sont sans doute exagérées, mais il en résulte toujours, que, si il est dangereux de désorganiser tout-à-coup un vaste empire, pour lui donner comme par enchantement des opinions et des habitudes nouvelles, l'assemblée nationale doit se juger elle-même avec sévérité, et soumettre ses

décrets constitutionnels à un examen nouveau. Lors qu'après cette épreuve, elle les aura fixés irrévocablement, il ne lui restera plus qu'à créer une force publique, pour les faire exécuter. C'est ici sur-tout, *qu'il importe, qu'il est même urgent* de prendre une détermination sage, pour que l'édifice de la constitution ne s'écroule pas de lui-même. C'est ici sur-tout, que l'assemblée nationale doit moins consulter l'opinion exaltée du moment que redouter le jugement tranquille de l'avenir. A peine échappé au joug accablant du despotisme, le peuple dans sa première effervescence, est peut-être excusable de voir la royauté avec une sorte de frayeur ; mais nos législateurs ne le seroient point, de laisser se propager plus long-temps, ces idées républicaines que des factieux ont seuls intérêt d'accréditer. Il ne suffit pas d'avoir laissé à la France un Monarque, pour ne lui donner qu'un titre vain, il faut l'armer de tout le pouvoir dont il a besoin pour faire respecter les lois, sans pouvoir jamais nuire à la liberté. Il faut que le représentant perpétuel de la nation, soit investi par elle, d'un éclat et d'une majesté, qui obtiennent l'obéissance, de la vénération, et rendent, s'il est possible, inutile, l'usage toujours alarmant de l'autorité.

Si par une suite fatale de nos dissensions, si par un système irréfléchi de démocratie, et pour flatter le peuple, cette première assemblée constituante laissoit le trône dans l'avilissement où elle l'a mis, si dans la distribution des pouvoirs, le Roi, mécontent de son partage, n'étoit point intéressé à maintenir la constitution, il en seroit nécessairement l'ennemi, et ne trouveroit que trop d'agens pour le servir, et dans le fier ressentiment des grands, et dans la vengeance fanatique des prêtres. Il en trouveroit dans ces mêmes troupes, qui l'abandonnent aujourd'hui, et qui rougiroient un jour de la dégradation de leur chef suprême. Il en trouveroit dans ce même peuple qui se croit libre et heureux aujourd'hui parce qu'il ne connoît plus de frein, mais qui se lasseroit bientôt d'un gouvernement, qui ne conviendroit ni au génie de la nation, ni à l'étendue de l'empire, ni à sa position politique. Ainsi une révolution nouvelle dans les idées, en entraîneroit infailliblement une autre dans les choses. Ainsi, l'opinion publique qui fait aujourd'hui la force de nos législateurs et qui leur permet de tout oser, feroit de même la loi aux législateurs à venir. Ainsi il arriveroit nécessairement, qu'une génération nouvelle,

ayant le même droit de souveraineté que la génération présente, après avoir éprouvé les dangers et les malheurs d'un gouvernement populaire, où les pouvoirs, en se divisant, n'ont de force que pour se combattre et se détruire, donneroit à son chef toute l'autorité nécessaire pour le maintien uniforme des lois; peut-être même, lasse d'obéir à une foule de petits tyrans, qu'elle se seroit indiscrètement donnée, elle accorderoit, ou laisseroit prendre au Roi, plus de pouvoir qu'il ne convient au chef d'un peuple libre.

Voilà ce que l'assemblée nationale doit prévoir. Sans doute elle est trop jalouse de sa gloire, pour donner à des françois une constitution anti-monarchique, qui les plongeroit, tôt ou tard, dans de nouveaux malheurs, qui ne pourroient être imputés qu'à elle; et qui flétriroient éternellement sa mémoire.

Qu'on ne dise pas que ces terreurs sont chimériques. Je répondrois qu'elles sont justifiées par des principes qu'on n'osera pas désavouer, par ceux d'un grand homme, dont nos législateurs se glorifient d'être les disciples. Je dirois après lui : *que le plus actif des gouvernemens est celui d'un seul.... que le gouvernement se relâche à mesure que les magistrats se multiplient,... que plus*

l'état s'agrandit, plus le gouvernement doit se resserrer, tellement que le nombre des chefs diminue en raison de l'augmentation du peuple (*Contract Social*). En appliquant ces principes à la France, je demanderois s'il est possible qu'elle subsiste avec des formes républicaines : je demanderois si, en multipliant les mouvemens d'une si vaste machine, les frottemens inévitables de tant de rouages, ne tendront pas nécessairement à sa destruction. Je demanderois, si dans un royaume de 25 millions d'habitans, changé tout-à-coup en république, l'anarchie ne produira pas le même ravage qu'un feu dévorant dans des matières combustibles.

Qu'on ne dise pas qu'il est absurde de supposer que le projet de l'assemblée nationale est de faire de la France une république. Je répondrois qu'elle ne le sera pas par un décret; mais qu'elle le sera par le fait, si quatre-vingt-trois départemens, plus de cinq cents districts, plus de 40000 municipalités, plusieurs millions de citoyens presque toujours assemblés, et d'autres millions toujours armés, ne sont pas contenus dans les bornes de la loi, par l'autorité royale.

Qu'on ne dise pas que le peuple saura bien tout seul, contenir dans le devoir tous ces corps administratifs qui sont son ouvrage.

Je demanderois si le peuple est toujours juste, lorsqu'il punit ; si ses vengeances, même les plus justes, ne sont pas souillées par des atrocités. Je demanderois, si à la place de l'autorité tutélaire d'un monarque, il vaut mieux couvrir la France de tribunaux populaires, où des hommes féroces soient tout à-la-fois, les juges et les bourreaux.

Qu'on ne confonde point ici le vœu d'un citoyen, avec les cris séditieux ou fanatiques des mécontens, qui ne regrettent le pouvoir arbitraire du souverain, que parce qu'ils règnoient sous son nom ; et qui ne voudroient relever le trône, que pour en faire encore un piédestal pour leur élévation. Lorsque je demande un roi, je veux qu'il soit constitutionnel : qu'entre lui et la nation il n'y ait d'autre intermédiaire que la loi. Je veux que la royauté, ou plutôt ses premiers agens soient environnés de barrières qu'ils ne puissent franchir impunément ; mais je veux en même temps, que la royauté soit un centre unique, où tout aboutisse, d'où tout reçoive le mouvement et la vie. Sans cette sauve-garde de la liberté, nous serions éternellement déchirés par des factions : après avoir eu nos Antoines et nos Lépides, nous finirions par obéir à un Octave : ou pour

citer un exemple plus près de nous, la France seroit réduite au sort du Danemarck, qui s'est donné un Roi absolu, pour secouer le joug de ses sénateurs.

Que l'assemblée nationale se hâte donc de donner au pouvoir exécutif, cette dignité imposante, et cette énergie vigoureuse, qui peuvent seules rétablir l'ordre public. Alors les ennemis de la constitution, pour qui la cause du Roi n'est qu'un mot de ralliement, et qu'un prétexte criminel de clameurs hypocrites seront forcés d'étouffer leurs murmures impuissans. Alors, n'ayant plus de complots à redouter, nous verrons disparoître ces comités des recherches, qui ont été peut-être un mal nécessaire dans des jours de trouble et d'inquiétude, mais qui par eux-mêmes source d'un vil espionnage, qui soumet les citoyens à la méchanceté des lâches, déshonoreroient la liberté, si elle ne pouvoit désormais se soutenir que par d'aussi infâmes moyens. Alors les libellistes de tous les partis disparoîtront avec l'anarchie qui les a fait naître et qui les fait vivre; et le droit sacré de penser et d'écrire, ne sera plus le droit atroce de calomnier avec impunit

Si de ce nouvel ordre de choses, dépend le

repos de la nation, qui oseroit nier que le bonheur de Louis XVI n'y soit également attaché? Combien son cœur doit être impatient. de voir commencer le règne nouveau que la constitution lui réserve ! c'est dans ce troisième âge, qu'il pourra dire véritablement : "Je suis Roi, qu'ai-je perdu par la révolution ? le droit de faire des lois, qui étoient celles de mon conseil. Qu'ai-je acquis à la place ? le droit de faire exécuter la volonté générale de la nation, qui ne peut être que la mienne. Qu'ai-je perdu ? le pouvoir d'établir des impôts arbitraires. Qu'ai-je acquis à la place ? l'heureuse impuissance d'être injuste et oppresseur. Qu'ai-je perdu ? le droit de commander en despote, par l'organe de mes ministres, ou ambitieux ou déprédateurs. Quai-je acquis à la place ? la douce confiance de n'être point trompé par des agens, dont la responsabilité garantira la vertu, et rassurera ma justice. Quai-je perdu ? des courtisans avides, qui calomnioient mon peuple, et s'enrichissoient de ses dépouilles. Qu'ai-je acquis à la place ? les cœurs des citoyens, qui me respectent comme leur chef et me bénissent comme leur père ".

Le vulgaire des souverains plaindra sans doute le Roi des Français, de ne plus gouverner en

maître absolu : mais comme il leur a appris, par la première époque de sa vie, que si le despotisme a ses douceurs, il a aussi ses revers : il leur apprendra par la dernière, qu'il connoît mieux qu'eux les véritables jouissances de la grandeur ; et peut-être bientôt aimeront-ils mieux imiter son exemple, que d'attendre la leçon terrible de la nécessité.